

Mercredi 11 mai 2022

Parc Kalliste : engagements des opérations d'évacuation d'appartements occupés illégalement

Ce mardi 10 mai, la préfecture des Bouches-du-Rhône et la préfecture de police, en liaison étroite avec la Ville de Marseille et Marseille Habitat ont engagé les opérations d'évacuation des squats dans les appartements des bâtiments A, I et G du parc Kalliste, concernés par des procédures d'expulsion exécutoires :

- 36 logements ont été évacués
- Les logements squattés restants seront évacués dès que les concours de la force publique correspondants seront devenus exécutoires

Ces évacuations s'inscrivent dans le cadre légal et réglementaire des concours de la force publique octroyés dans le cadre des procédures d'expulsion exécutoires fondées sur des décisions de justice.

L'opération d'évacuation s'est déroulée dans le calme, sans difficulté particulière.

76 personnes, dont 19 femmes, 37 hommes et 20 enfants ont été évacuées.

Ces personnes ont été orientées dans des bus mis à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour se rendre dans un gymnase mis à disposition et équipé par la Ville de Marseille. Ce gymnase est depuis hier soir désarmé et fermé.

Des opérateurs sociaux mandatés par l'État sont intervenus pour assurer une prise en charge de ces personnes et organiser leur orientation vers un dispositif d'hébergement d'urgence.

Les travaux de sécurisation en vue d'éviter toute occupation illicite nouvelle des appartements évacués ont été immédiatement engagés par Marseille Habitat.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr